



gisti, groupe
d'information
et de soutien
des immigrés



Objectif chiffré de reconduites à la frontière pour 2010 : 28 000

Objectif chiffré d'interpellations d'aidants pour 2010 : 5 500

(source : Loi de finances 2009)

Si la solidarité devient un délit, nous demandons à être poursuivis pour ce délit !

Aujourd'hui, en France, il est devenu criminel d'accueillir, d'accompagner, ou seulement d'aider une personne en situation irrégulière.....

Le 18 février 2009, à 7h45 du matin, la police frappe à la porte d'une bénévole aux Restos du cœur et à l'association Terre d'errance. Depuis deux ans et demi, cette femme organise les dons de nourriture et d'habits pour les migrants qui errent autour de Calais dans l'espoir de passer en Angleterre. Elle recharge aussi leurs portables. Les policiers lui ont dit : "on vient vous chercher pour vous mettre en garde à vue, pour flagrant délit d'aide aux personnes en situation irrégulière".

L'interpellation le 16 février 2009 d'Hamid, un sans-papier accueilli par la communauté Emmaüs de Marseille Pointe-Rouge, s'est transformée le 17 février 2009, en opération policière dans cette communauté. Ainsi, sur décision du parquet de Marseille une perquisition a eu lieu dans ladite communauté Emmaüs aux fins de recenser la présence d'éventuels compagnons sans papiers. Dans le même cadre, Kamel un responsable de la communauté a été mis en garde à vue pendant 6 heures le 17 février.

Ces faits s'ajoutent à une liste déjà longue de militants associatifs ou de citoyens ordinaires poursuivis pour avoir manifesté leur solidarité ou agi avec humanité à l'égard de migrants privés du droit au séjour. Alors demain, quels gestes du quotidien seront punis pour remplir les objectifs du Ministère de l'immigration ? Votre médecin sera-t-il interpellé pour avoir soigné un sans-papier malade, ou votre facteur pour lui avoir distribué son courrier ? L'instituteur de vos enfants sera-t-il inquiété pour avoir appris à lire à un enfant dont les parents sont en situation irrégulière ?

Nous sommes tous concernés : parce qu'avant d'être « sans-papiers », ces hommes, ces femmes et ces enfants sont des personnes en difficulté, isolées et démunies et il est de notre devoir de citoyen de les aider dans la dignité et le respect dû à chaque être humain.

Alors si la solidarité devient un délit, nous demandons à être poursuivis pour ce délit !

Mercredi 8 avril 2009, devant les palais de Justice de Paris, Lille, Marseille, Strasbourg, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Rennes et ailleurs en France, nous serons 5 500 à nous présenter comme prisonniers volontaires, affirmant avoir, un jour, aidé un homme ou une femme sans-papiers en difficulté. Nous serons 5 500 citoyens décidés à rester des « aidants » !

Si vous souhaitez participer à ces rassemblements, vous pouvez vous inscrire et signer l'appel national sur www.delinquants-solidaires.org ou sur www.emmaus-france.org

SOYEZ NOMBREUX À NOUS REJOINDRE !!!!

Premières Associations Partenaires :

Emmaüs France / RESF / Fédération Entraide Protestante / Cimade / Comede / Gisti / FASTI / UNIOPSS / Secours Catholique / Ligue des Droits de l'Homme / SOS Racisme / Dom'Asile / Syndicat des Avocats de France

Objectif chiffré de reconduites à la frontière pour 2010 : 28 000

Objectif chiffré d'interpellations d'aidants pour 2010 : 5 500

(source : Loi de finances 2009)

Article L622-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : « **toute personne qui aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irrégulier d'un étranger en France sera punie d'un emprisonnement de 5 ans et d'une amende de 30 000 euros** ».

Le gouvernement français s'est donné comme objectif en 2009, l'interpellation de 5 000 aidants et de 5 500 en 2011, en assimilant citoyens solidaires et militants bénévoles aux trafiquants de main-d'œuvre et autres passeurs...

**Si la solidarité devient un délit, nous demandons
à être poursuivis pour ce délit !**

Mercredi 8 avril, nous serons des milliers affirmant avoir un jour aidé un homme ou une femme sans-papiers en difficulté. Nous serons des milliers de citoyens décidés à rester des « aidants » et à affirmer que l'humanité et la solidarité sont des principes supérieurs sans lesquels il n'y a pas de société digne de ce nom.

**Signez l'appel national sur
www.delinquants-solidaires.org
et**

**Rejoignez-nous à Aix-en-Provence
MERCREDI 8 AVRIL 2009, 18h
sur les marches du Palais de Justice**

Associations partenaires pays d'Aix

Emmaüs Cabriès / RESF13 / Cimade - Aix / ASTI Aix-Marseille / Secours Catholique Aix /
LDH Aix en Provence / Aix Solidarité / ATTAC Aix / CADTM-Aix / RUSF-Aix